



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 81/24 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION SITUEE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET D'UNE SALLE DE REUNION SITUEE EN MAIRIE A L'ASSOCIATION « LES ZOUZOUS »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu la demande de la Présidente de l'association les Zouzous pour l'organisation de journées de formation au CAP petite enfance,

APPROUVE la convention de mise à disposition 2024/2025, des salles suivantes :

- du 10 septembre 2024 au 31 octobre 2024 et du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 27 juin 2025 - Salle de réunion située à la Maison des Associations, cours Foch,
- du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025 : Salle du 2<sup>ème</sup> étage située en Mairie,

tous les mardis de 9h30 à 16h30.

DIT que la présente convention est conclue du 10 Septembre 2024 au 27 juin 2025.

DIT que l'occupation est consentie au prix de 180 € par mois.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 16 septembre 2024

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 19/09/24 et de la publication  
ou notification le 19/09/24